

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 05-158-1910 autorisant les fonctionnaires de l'Administration des Colonies à prendre part au Congrès de l'Afrique Orientale, organisé par l'Union Colonies Française

n° 05-158-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 décembre 1909

Numéro JO
n° 158 du 01/01/1910

Date du numéro
1 janvier 1910

TEXTE INTÉGRAL

Le Directeur Général de l'Union Coloniale Française vient de me faire connaître qu'il a l'intention d'organiser, en octobre 1910, un Congrès pour l'étude «les questions intéressant l'Afrique Orientale (Madagascar et Dépendances, Cote d'Ivoire, Soudan, etc.)». M. Chaillev m'a signalé, à ce sujet, tout le prix qu'il attacherait à ce que fonctionnaires du Département des Colonies et des administrations locales pussent prêter aux travaux du Congrès le concours de leur expérience leur savoir. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vue de satisfaire au désir qui m'a été exprimé, j'ai décidé d'autoriser les fonctionnaires métropolitains ou locaux, ressortissant à mon Administration, à prendre part au Congrès en question. Il demeure entendu, toutefois, que, suivant les règles adoptées jusqu'à ce jour, aucune communication d'un fonctionnaire ne pourra être publiée sans avoir été, au préalable, soumise au Département.

Pour le Ministre et par ordre : Le Directeur du Cabinet, DUPRAT.